

Bulletin d'inscription à l'action Mon Projet d'Entreprise - COACH COMMERCE

Ce document est envoyé à l'entreprise par la CCI AMP après validation de sa candidature. Ce document fait office de contrat entre l'entreprise et la CCI AMP.

Afin de pouvoir rentrer dans le programme, l'entreprise doit :

- Avoir plus de 3 années d'existence
- Avoir son siège social ou implantation principale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Être à jour de leurs versements fiscaux, parafiscaux et sociaux, et n'ayant aucun retard dans le remboursement d'aides publiques ;
- Exercer au moins 8 mois par an dans un même local (lieu de production ou de commerce fixe).

Etablissement

Raison sociale* :			
Adresse du siège social* :			
Code Postal* :		Ville* :	
Site Internet :	http://www.		
N° SIRET* :		Code NAF :	
Activité :			
Effectif : (nombre d'effectif salariés <u>ou non salariés</u>)			
Personne qui représentera l'entreprise :	Nom – Prénom* :		
	Fonction :		
	Adresse mail* :		
	Téléphone :		

Inscription et commande

Je m'inscris au programme, je bénéficierai :

- D'un diagnostic personnalisé ;
- D'une proposition de deux ateliers de type collectif d'1/2 journée avec pour sujet :

Atelier n°1 : J'anime mon point de vente pour fidéliser ma clientèle,

Atelier n°2 : J'améliore l'aménagement de ma vitrine et de ma boutique pour donner aux passants l'envie d'entrer et augmenter mes ventes,

- De deux jours d'accompagnement avec un expert qui vous aidera à intégrer la solution dans votre boutique
- D'un suivi sur une année

Frais de participation

Le prix de ce programme est de 200 € HT/entreprise, soit 240€ TTC. Au lieu de 2200€ HT

Règlement

Les règlements par chèque sont à établir à l'ordre de la CCIAMP. La participation de l'entreprise ne sera confirmée qu'à la réception du règlement.

Le chèque est à envoyer l'adresse suivante :

CCIAMP
DAE / Service mutation et développement des entreprises
Myriam Fontanelli
9 Palais de la Bourse
CS 21856
13221 Marseille Cedex 01

Aides publiques déjà obtenues par les participants

La région Provence Alpes Côte d'Azur SUD apporte son soutien financier à « Mon Projet d'Entreprise ». La réglementation limite le montant des subventions sur 3 années consécutives (règlement CE n°1998/2006 du 15/12/06 – « aides de minimis »).

Veillez indiquer, dans le tableau ci-après la liste des aides attribuées par des personnes publiques, collectivités locales, Etat, Union Européenne... (exemples : subvention, bonifications d'intérêts, exonérations fiscales...) obtenues durant les 3 dernières années ainsi que l'assiette d'investissement sur lesquelles elles reposent.

Je soussigné (e), Déclare sur l'honneur selon le détail ci-après :

- 1- Avoir bénéficié, au cours des 2 années fiscales précédentes et de l'année en cours, des aides publiques suivantes au titre de la règle de « minimis » ;
- 2- Avoir connaissance d'aides déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement dans l'avenir

Objet de l'aide	Financiers	Date de décision	Montant de l'aide	En rapport avec COACH COMMERCE (oui/non)

Fait à, le

Signature obligatoire

Cachet de l'entreprise

Précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour « accord »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - Clause générale

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement délivrées avec le bulletin d'inscription. En conséquence, la signature du bulletin d'inscription par l'acheteur ou l'un de ses préposés implique l'adhésion entière et sans réserve de celui-ci aux présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document qui ne revêt aucun caractère contractuel, tel que les prospectus, les catalogues pouvant être émis par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (CCINCA). Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation expresse et écrite de la CCI Nice Côte d'Azur, prévaloir sur les présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCI Nice Côte d'Azur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

ARTICLE 2 – Prestations

Les prestations payantes concernées par ces conditions générales de vente sont celles définies dans le bulletin d'inscription et par les présentes. Ainsi, le service délivré par la CCI Nice Côte d'Azur intègre les prestations suivantes : un diagnostic personnalisé, une proposition de participer à 2 demi-journées d'atelier collectifs et de deux journées d'accompagnement par un expert.

La CCI Nice Côte d'Azur s'engage à réaliser les prestations décrites au présent article. Les prestations seront réalisées avant décembre 2022. La CCI Nice Côte d'Azur ne pourra être retenue responsable d'un préjudice financier ou commercial, ou de tout autre nature, causé dans le cadre des prestations dont s'agit.

La CCI Nice Côte d'Azur ne pourra être tenue responsable de la non-réalisation partielle ou complète de la prestation dans les cas suivants :

- Non disponibilité de l'entreprise sur les dates d'ateliers fixées par la CCI Nice Côte d'Azur.
- Non disponibilité de l'entreprise lors des visites des consultants pour le diagnostic, sur dates qui auront été fixées, au préalable, d'un commun accord entre les deux parties.
- Non transmission par l'entreprise à la CCI Nice Côte d'Azur de toutes les informations nécessaires pour la bonne réalisation des prestations.

L'entreprise s'engage à régler le montant fixé dans l'article 3. Elle s'engage également à accueillir les consultants des CCI dans son entreprise durant la phase de diagnostic.

ARTICLE 3 – Formation du contrat

La demande d'inscription présentée par l'acheteur ne sera considérée comme acceptée définitivement par la CCINCA qu'après d'une part une acceptation écrite et d'autre part le versement du règlement prévu aux articles 3 et 4 des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 4 - Inscription

Les inscriptions ne pourront être satisfaites que si elles sont accompagnées du règlement correspondant. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement du règlement de la prestation. Toute inscription ne sera définitive qu'à compter de la date de valeur du chèque ou du virement au crédit de la CCI NCA.

ARTICLE 5 - Prix. Conditions de paiement

Le prix est fixé à 200 euros HT (soit 240€ TTC) pour la réalisation des prestations définies dans l'article 2 des présentes. Ainsi, le prix est stipulé de manière ferme et définitive et sera exigible dès la signature du bulletin d'inscription.

Le règlement s'effectue à l'inscription.

La commande des prestations est prise en compte dès le règlement réalisé par l'entreprise. La CCINCA accepte les règlements par chèque ou virement.

ARTICLE 6 - Pénalités de retard et indemnité forfaitaire de retard

En cas de paiement qui interviendrait postérieurement à la date de règlement mentionnée sur le bon de commande, seront exigibles, à compter du lendemain suivant cette date d'échéance :

- une indemnité égale au taux d'intérêt appliqué par la BCE en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points,
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros conformément aux articles 8 I et 9 du décret d'application n°2013-259 en date du 29 mars 2013.

ARTICLE 7 – Annulation & Conditions de remboursement

7.1 Annulation par l'acheteur

L'acheteur (l'entreprise) peut annuler son inscription :

- moins de 30 jours avant la manifestation : la totalité du paiement restera due à la CCI Nice Côte d'Azur quelque en soit la cause d'annulation,
- plus de 30 jours avant la manifestation : La CCI Nice Côte d'Azur conservera uniquement le montant des sommes déjà engagées dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération.

L'annulation de la participation à la manifestation devra faire l'objet d'une lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception par l'acheteur.

Seule la date de réception par la CCI Nice Côte d'Azur de cette demande d'annulation, ou le cas échéant, la date limite de paiement du solde, sera prise en considération pour le calcul des frais éventuellement dus par l'acheteur.

7.2 Annulation par la CCI Nice Côte d'Azur

La CCI Nice Côte d'Azur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les prestations pour quelque raison que ce soit y compris en cas de force majeure, sans qu'aucune indemnité ne soit due.

La CCI Nice Côte d'Azur ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations, si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure présentant les caractéristiques d'imprévisibilité, l'extériorité et l'irrésistibilité (tel que les tremblements de terre, les grèves nationales, les retards dans les approvisionnements, les guerres, les actes des autorités publiques, le boycott des produits français, les actes de terrorisme, toute modification dans la réglementation internationale des produits constituant un obstacle à l'exécution des présentes conditions générales de vente).

Ces cas de force majeure susvisés suspendent de plein droit les obligations de la CCI Nice Côte d'Azur relatives à ces conditions générales de vente et la dégagent de toute responsabilité ou de tout dommage pouvant en résulter au participant ou aux tiers.

Lors d'un tel événement, la CCI Nice Côte d'Azur doit en avertir l'acheteur.

7.3 Conditions de remboursement

En tout état de cause, en cas d'annulation par la CCI Nice Côte d'Azur, l'ensemble des sommes versées seront restituées à l'acheteur sans que la responsabilité de la CCI Nice Côte d'Azur puisse être, par ailleurs, engagée aux fins d'obtenir quelque indemnisation que ce soit.

ARTICLE 8 – Responsabilité - Assurance

L'entreprise devra garantir les risques découlant de sa responsabilité en matière civile générale, ainsi que les risques de dommages matériels causés de son fait ou de celui de ses préposés.

L'entreprise sera personnellement responsable, des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de l'inscription, de son fait ou de celui de ses préposés.

La CCI Nice Côte d'Azur décline toute responsabilité pour tout incident indépendant de sa volonté pouvant troubler le déroulement des prestations et portant un préjudice quelconque à l'entreprise notamment en cas de vol ou de détérioration du matériel appartenant à ces dernières.

Il est convenu entre les parties que la CCI Nice Côte d'Azur est soumise à une obligation de moyens à l'exclusion de toute obligation de résultats.

La responsabilité de la CCI Nice Côte d'Azur ne porte que sur le non-respect de ses obligations. De même, la CCI Nice Côte d'Azur, ne pourra être tenue pour responsable d'un préjudice financier ou commercial, ou de toute autre nature causé dans le cadre des prestations dont s'agit.

ARTICLE 9 – Confidentialité & Protection des données personnelles

Veillez noter que les réponses aux cases munies d'un astérisque sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre inscription. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre votre inscription. Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la CCI Nice Côte d'Azur.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer le traitement de vos demandes, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, à la prospection commerciale, assurer l'exécution de nos prestations, la vérification de la validité des informations nécessaires au paiement de la présente prestation, réaliser des études statistiques, respecter nos obligations légales.

Vos informations personnelles seront conservées pour une durée de 3 ans à partir de la date de votre inscription à l'action et ce pour des raisons de fourniture de nos services, l'exécution de nos prestations et la publication des résultats de l'enquête sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant (conditions décrites ci-après),
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel administratif, service comptable et co-traitants. Les co-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (*obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.*).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données de la CCI Nice Côte d'Azur.

Coordonnées du responsable de traitement
Myriam.fontanelli@cciamp.com

Coordonnées du DPO (Data Protection Officer) pour la CCI AMP
Adresse électronique : dpo@cciamp.com

Adresse postale :
DPO CCI AMP
Direction juridique,
9 La Canebière
CS 21856
13221 Marseille Cedex 01

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

ARTICLE 10 – Engagement du participant

L'opération bénéficiant d'une aide financière publique, l'acheteur s'engage à renseigner intégralement, et dans les délais impartis tous documents, notamment financiers, de préparation, de suivi et d'évaluation qui lui sont adressés par la CCI Nice Côte d'Azur.

ARTICLE 11 – Résolution

Le non-respect des présentes conditions générales de vente par l'acheteur pourra entraîner la résiliation du contrat aux torts exclusifs de ce dernier. Dans ce cas, la CCI Nice Côte d'Azur adressera une mise en demeure à l'utilisateur de se conformer dans un délai de 8 jours aux présentes conditions. Dans le cas où cette mise en demeure resterait sans effet après le délai imparti, la CCI Nice Côte d'Azur R pourra résilier le contrat aux torts exclusifs de l'utilisateur.

Dans le cas où le comportement fautif de l'acheteur lui aurait créé un quelconque préjudice, la CCI AMP pourra engager une action en responsabilité contre celui-ci.

ARTICLE 12 – Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à se réunir pour arrêter d'un commun accord une solution amiable.

A défaut d'accord dans les 2 mois suivant l'envoi d'une LRAR, le tribunal administratif de Nice sera seul compétent pour statuer.

La présente convention est régie par les lois et règlements de la République française.

Fait à, le

Signature obligatoire

Cachet de l'entreprise

Précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »